



CECIF – Centre Européen pour le Conseil International des Femmes  
ECICW – European Center of the International Council of Women  
Middaglinjstraat, 10 – Bruxelles – B-1210 - Belgique

## LA CONFERENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE



**Le CECIF -Centre Européen du Conseil International des Femmes- est une des associations accréditées avec statut participatif à la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Qu'est-ce que cela veut dire ? Quel rôle y jouent nos représentantes ?**

Le **Conseil de l'Europe (CoE)**, une organisation intergouvernementale créée le 5 mai 1949 par le Traité de Londres, signé par 10 pays, il compte aujourd'hui 47 pays qui partagent des valeurs autour des trois fondamentaux que sont les Droits humains, la démocratie et Etat de droit. Souvent confondu avec l'**Union Européenne** (27 pays) créée dix ans plus tard, le CoE (47 pays) est civilisationnel et vise à promouvoir la démocratie, les droits humains et le respect du droit. L'Union européenne est économique et politique et vise à organiser les aspects financiers, juridiques, sécuritaire, économique entre les pays. Le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont des rôles différents mais complémentaires. L'Union Européenne partage les valeurs qui sont le fondement du Conseil de l'Europe.

Il a développé un système de protection des droits, dont le mécanisme le plus connu est la Cour européenne des droits de l'homme, créée en 1959. La Cour a été mise en place par la Convention européenne des droits de l'homme, ratifiée par tous les États membres du Conseil de l'Europe. L'abolition de la peine de mort figure parmi les grandes réalisations du Conseil de l'Europe. Celle-ci n'est plus appliquée dans les États membres depuis 1997.

### Les 4 piliers du Conseil de l'Europe : le quadrilogue

**Le Conseil de l'Europe, dirigé par un ou une Secrétaire Général, est constitué par :**

- **Le Comité des ministres** composé du ministre des affaires européennes de chacun des 47 pays membres sous la présidence tournante d'un pays tous les 6 mois. Il détermine la politique de l'Organisation et approuve son budget et son programme d'activités.
- **L'Assemblée parlementaire** composée des parlementaires élus des 47 Etats membres, est l'organe délibérant. Elle est à l'origine de nombreuses conventions, dont la Convention européenne des droits de l'homme.
- **Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** assure le lien entre le CoE et les collectivités territoriales. Représentant plus de 150 000 collectivités territoriales, il est composé de quelques représentants par pays, désignés par les pays.



CECIF – Centre Européen pour le Conseil International des Femmes  
ECICW – European Center of the International Council of Women  
Middaglinjstraat, 10 – Bruxelles – B-1210 - Belgique

- **La Conférence des OING** où nous siégeons. **La Conférence des OING regroupe plus de 300 ONG internationales (OING). Représentant la société civile, elle est le lien institutionnel entre les institutions du COE et les 800 millions d'Européens.**

### Les outils pour agir

- **Les Conventions** : la Convention européenne des droits de l'Homme, la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), la Convention sur la cybercriminalité, la Convention culturelle européenne,...
- **Les Chartes** : la Charte sociale européenne, la Charte européenne de l'autonomie locale
- **Les Accords partiels** : la Banque de développement, le Centre Nord-Sud, La direction Européenne de la qualité du médicament et soins de santé,...
- **Les Résolutions et les Recommandations** : ce sont des documents institutionnels initiés par le CoE visant à harmoniser des législations nationales dans un domaine précis



### Bref historique de la Conférence des OING (COING)

Le CoE a établi dès sa création des relations de travail avec les organisations non gouvernementales avec l'introduction en **1952** d'un **statut consultatif** pour les OING. **En 2003**, en reconnaissance du rôle crucial joué par les OING, et aussi sous leur pression, le Conseil de l'Europe a décidé d'aller plus loin en transformant l'ancien statut consultatif en un **statut participatif**, ce qui est tout à fait unique pour une Organisation internationale.

Les ONG indépendantes représentent un aspect vital de la société européenne. Elles garantissent les libertés d'expression et d'association, essentielles à la démocratie.

**Ce statut est l'un des outils pour agir.** Concrètement, Il renforce l'implication des OING dans la sphère institutionnelle et leur permet de rédiger et de faire adopter des documents institutionnels ayant pour but d'interpeller les décideurs politiques sur des questions spécifiques.

### Structure générale et fonctionnement de la Conférence des OING

Les OING sont donc rassemblées dans ce que l'on appelle la « conférence des OING ». En tant qu'organe représentatif, la COING établit un lien institutionnel entre les institutions du CoE et 800 millions d'Européens. Grâce à elle, le CoE reconnaît le rôle indispensable dans le système démocratique d'une société civile vivante, pluraliste et dynamique qui agit en faveur de sociétés ouvertes, diverses et inclusives en vue de protéger l'espace civique

La COING se réunit **en séance plénière** pendant 5 jours deux fois par an à Strasbourg. Chaque séance plénière décide des orientations politiques, définit et adopte les programmes d'actions. Elle adopte des prises de position sur les questions de fond et les



CECIF – Centre Européen pour le Conseil International des Femmes  
ECICW – European Center of the International Council of Women  
Middaglinjstraat, 10 – Bruxelles – B-1210 - Belgique

adresse, sous forme de Recommandations ou de Résolutions, aux autres organes du CoE, à d'autres Institutions internationales ainsi qu'aux médias.

Comme toute structure, il y a **un/e Président(e)** élue par les OING. Elle représente officiellement la Conférence lors de manifestations officielles.

Le véritable organe politique est **La Commission Permanente**. Elle est constituée des représentants des commissions thématiques et du président ou de la présidente de la conférence et assure la coordination entre les OING, veille à la cohérence des travaux des commissions thématiques et Groupes de travail et groupes transversaux ainsi qu'au respect des grandes orientations définies par la Conférence. Elle a un rôle de consultation et de proposition, favorise la participation des OING aux travaux des autres composantes du «Quadrilogue» du CoE, suscite l'élaboration de contributions émanant des OING ou des groupes de travail, et s'assure qu'elles soient transmises aux autres composantes du «Quadrilogue» du CoE. Elle suscite également des communications écrites sur les actions et réalisations du CoE dans les organes de liaison et d'information des OING.

La commission Permanente est divisée en **3 Commissions thématiques** qui sont le véritable moteur de la Conférence :

- **Droits humains**
- **Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux**
- **Education et culture**

Les Commissions ont pour but de faciliter la concertation des OING par secteurs d'intérêt, de présenter un interlocuteur commun à toutes les instances du CoE et d'exercer ainsi une participation plus efficace aux travaux de ces instances. En établissant leur plan de travail, les Commissions prennent en compte les préoccupations du CoE, les thèmes d'actualité, les orientations et les programmes d'action de la COING.

Les commissions pilotent des Groupes de travail et des Groupes transversaux inter commissions.

### **Principaux thèmes abordés par la Conférence des OING**

Chaque commission est animée par un/e présidente/e et un/e ou 2 VP. Elles assurent un maillage sur les territoires, en faisant d'une part remonter les informations et alerter et d'autre part en favorisant l'implantation des programmes et des actions lancés par le Conseil de l'Europe. Elles permettent aux fonctionnaires européens de conserver un ancrage dans la réalité du terrain.



CECIF – Centre Européen pour le Conseil International des Femmes  
ECICW – European Center of the International Council of Women  
Middaglinjstraat, 10 – Bruxelles – B-1210 - Belgique



La diversité des OING favorise une diversité de thèmes parmi lesquels nous citerons tout particulièrement

- La liberté d'Enseignement et la préservation de la diversité culturelle
- Le respect des trois fondamentaux du Conseil de l'Europe que sont les Droits humains, la démocratie et Etat de droit
- La veille des Populations vulnérables (jeunes, Roms, femmes, étudiants, réfugiés,...)

La Conférence se déplace sur le terrain et organise des visites d'information. Les membres de la Commission permanente, souvent associés à certaines OING du pays concerné, se rendent dans les États membres du CoE pour rencontrer les ONG locales et les pouvoirs publics, leur présenter la COING, mieux comprendre la coopération entre les ONG et les décideurs, et discuter de la participation des ONG dans le processus décisionnel public national. Il est important de veiller au renouvellement des OING de la Conférence et d'associer de nouvelles OING en veillant à la représentativité des pays.

A noter qu'un **nouveau Règlement intérieur** a été voté lors de la dernière session en décembre 2020 et que cette organisation, sa structure et son mode de travail sont appelées à être revus pour la prochaine mandature.